



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 25 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La France rappelle son opposition à la proposition de la
Commission Européenne sur le glyphosate

La Commission a proposé de ré-autoriser le glyphosate pour 10 ans. C'est une durée trop longue compte tenu des incertitudes qui subsistent sur ce produit et la France votera contre cette proposition, comme elle l'a clairement indiqué dès le mois de juillet.

En matière d'usages non agricoles, l'utilisation du glyphosate par les collectivités dans les espaces ouverts au public est déjà interdite en France depuis le 1er janvier 2017, et l'utilisation par les particuliers sera interdite à partir du 1er janvier 2019.

Pour les autres usages, et notamment l'usage agricole, le Premier ministre a demandé au ministère de l'agriculture et de l'alimentation et au ministère de la transition écologique et solidaire de lui présenter - avant la fin de l'année et en fonction des conclusions des états généraux de l'alimentation - les conditions d'un plan de sortie du glyphosate, compte tenu de l'état de la recherche et des alternatives disponibles pour les agriculteurs.

Le Gouvernement arrêtera alors sa position, qu'il confrontera à celles de la Commission et des autres Etats-membres, pour trouver les conditions d'une transition raisonnable vers la sortie du glyphosate.

Le Gouvernement réaffirme son engagement d'obtenir avant la fin du quinquennat des progrès significatifs vers l'interdiction de l'usage des substances dangereuses et vers une agriculture moins dépendante aux pesticides.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr